

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 87/2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 28/11/2012	L'an deux mil douze le treize décembre à dix-neuf heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 13/12/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 26</i>	<b>Présents :</b> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOU D Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, GRIFFON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, MARTINO Jean-Luc, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, MOUHOT Marcel.
<b>OBJET :</b>  <i>Utilisation de la rampe de mise à l'eau</i>	<b>Excusés :</b> PETIT Betty a donné procuration à FONTAINE Dalila, RENOUX Alain a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian, PERRON Danièle a donné procuration à MORENO Christine, RADREAU Sophie a donné procuration à MAKSOU D Mourad, AUDOUZE Yann a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel.  <b>Absente :</b> BIGEARD Isabelle.  Madame Dalila FONTAINE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire cède la parole à Pierre CLAUDON, Adjoint chargé de la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine ».

Les membres de la Commission, lors de la réunion du 12 novembre 2012, ont émis un avis favorable à Monsieur André GOUDET, 14 rue du Commerce à TREVENANS, d'utiliser la rampe de mise à l'eau sise à proximité de son terrain cadastré Section AR n° 185 au lieu-dit « Chêne Fontaine ».

L'exposé de Pierre CLAUDON entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à établir une Convention liant les deux parties.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

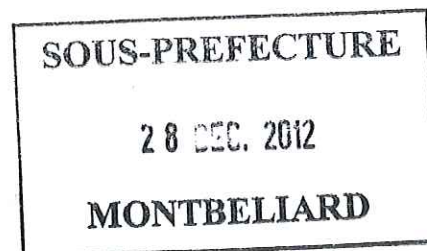
DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 13/12/2012

Publiée le 13/12/2012

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



Commune de BAVANS



Nos réf : PK/PC



**CONVENTION D'UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE A L'EAU.**

Berge du Doubs, chemin de la Prairie

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire de la commune de BAVANS autorisé par délibération du conseil municipal du 13/12/2012.

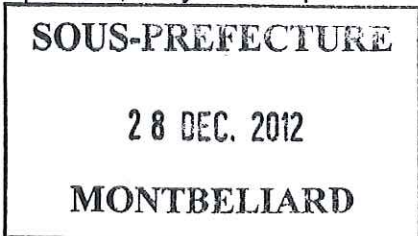
Monsieur André GOUDET, 14 rue du commerce 90400 Trévenans

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : La commune autorise, à titre gracieux, Monsieur André GOUDET à utiliser à titre personnel la rampe de mise à l'eau située sur la parcelle communale cadastrée AR185 au lieu-dit « CHENE FONTAINE » en bordure du Doubs.

Article 2 : Monsieur GOUDET s'engage à refermer et verrouiller l'accès à cette rampe après chaque utilisation.

Article 3 : La présente autorisation est consentie pour une période d'un an à compter du 17/12/2012 et sera renouvelable tacitement, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, moyennant préavis de trois mois par lettre recommandée.



Fait à BAVANS le 17 décembre 2012

Monsieur André GOUDET

Le Maire

